

Annexe L3 GP-FI

Organisation test d'admissibilité : mai 2019

LICENCE L3 GESTION DE PATRIMOINE

Conditions de recrutement :

Il existe deux modes de recrutement qui diffèrent en fonction des souhaits du postulant :

- 1) L'étudiant qui souhaite présenter sa candidature en L3 Gestion, parcours Gestion de Patrimoine
⇒ admission s'effectue sur dossier(s) et sur entretien.
- 2) L'étudiant qui souhaite présenter sa candidature en licence dans plusieurs établissements faisant partie du réseau ADIM-BFA (cf. liste ci-dessous)
⇒ admission s'effectue sur test d'admissibilité commun à toutes ces universités et sur entretien dans chacune d'elle.

Dossiers de candidature :

- 1) La candidature pour la L3 Gestion, parcours Gestion de Patrimoine à l'Université Paris-Dauphine se fait sur la plateforme Mycandidature.
- 2) La candidature ADIM-BFA permet de postuler à plusieurs L3 dans différentes universités.
⇒ L'étudiant doit s'inscrire au test d'admissibilité (à Dauphine sur Mycandidature).
⇒ L'étudiant doit également s'inscrire dans chaque université où il candidate. Chaque établissement dispose d'une procédure propre de candidature ; A l'Université Paris-Dauphine l'inscription se fait sur la plateforme Mycandidature.

Attention : le test d'admissibilité se déroule simultanément dans plusieurs centres d'examens qui se trouvent dans les universités concernées. L'étudiant peut s'inscrire dans un centre d'examen de son choix qui n'est pas forcément celui de l'université dans laquelle il postule.

Attention : le test d'admissibilité est payant : un chèque 30 euros à l'ordre de l'ADIM BFA est demandé par le centre d'examen choisi ;
Pour les boursiers, un chèque de 10 euros à l'ordre de l'ADIM BFA est demandé avec une attestation de bourse pour l'année universitaire actuelle.

Cette feuille tient lieu de convocation :

NOM :

Prénom :

**ANNEXE 1
TEST D'ADMISSIBILITE**

Samedi 25 mai 2019 de 10h00 à 12h00

AMPHI 4 -2^{ème} étage
UNIVERSITE PARIS DAUPHINE
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75 116 PARIS
Metro Porte Dauphine

Veillez cocher dans cette liste la ou les filières

**BANQUE, FINANCE, ASSURANCE où vous êtes
candidat :**

- I.S.A.F.I. - AIX-MARSEILLE II
- E. S.E.M.A.P - ANGERS
- Banque-Assurance - CAEN
- IUP Banque-Finance-Contrôle des risques LYON 2
- IUP de Sciences Financières - NANCY 2
- I.S.B.F.E. - NANTES
- Institut Gestion de Patrimoine Paris-Dauphine -
PARIS

Veillez cocher dans cette liste le centre

**d'examen où vous souhaitez passer l'écrit
(un seul choix) :**

- AIX-MARSEILLE
- ANGERS
- CAEN
- LYON 2
- NANCY
- NANTES
- PARIS-DAUPHINE

Si vous choisissez comme centre d'examen l'Université Paris-Dauphine :

- 1 - Vous devez vous présenter une demi-heure avant le début de l'épreuve, soit à 9h30 au plus tard
 - Il est impératif que chaque candidat se munisse d'un crayon à papier et d'une gomme.
 - Une preuve d'identité (avec photo) sera demandée à l'entrée.
- 2- Pour le paiement du test, il vous est demandé :
 - Un chèque signé, de 30 euros à l'ordre de l'ADIM-BFA, doit être envoyé avant le 14 mai 2019 par courrier à Mme INCORVAIA- IGP Dauphine, Pôle Universitaire Léonard de Vinci , 12 avenue Léonard de Vinci - 92916 La Défense cedex
 - Pour les boursiers, un chèque signé, de 10 euros à l'ordre de l'ADIM- BFA, est demandé avec présentation d'une attestation de bourse pour l'année universitaire actuelle.

ATTENTION :

Vous ne pourrez pas passer le test de sélection si vous n'avez pas envoyé votre chèque dans les temps impartis.

Résultats /Entretiens

Les résultats de l'admissibilité et les horaires de convocation aux entretiens seront donnés par mail à partir du 29 mai 2019

Les entretiens se dérouleront entre le **11 et le 19 juin 2019** à partir de 9h.
Les candidats convoqués à l'oral doivent impérativement remettre au jury tout document ou relevé de notes attestant les résultats de l'année universitaire 2019/2020.

Les résultats de l'admission seront disponibles dans les mêmes conditions que ceux de l'admissibilité **le 21 juin 2019.**

AUCUN RESULTAT NE SERA COMMUNIQUE PAR TELEPHONE